



A Nîmes, le 17 octobre 2024

Centre Educatif Fermé de NIMES

Communication de façade, mal-être en coulisse

Une direction dans le déni total

Malgré les avertissements réguliers et persistants de la CGT-PJJ, les mêmes schémas dysfonctionnels se répètent sans fin, poussant nos collègues dans une impasse insoutenable. Le manque cruel de personnel, la dégradation continue des conditions de travail, l'abandon progressif des locaux et la perte du sens des missions ne sont que la face visible d'un malaise plus profond. À chaque cri d'alarme, la CGT-PJJ se heurte à un déni orchestré par une Direction obstinée à camoufler la réalité. Minimiser, ignorer, étouffer : telles sont les seules réponses de ceux qui préfèrent sacrifier la santé des personnels sur l'autel d'une gestion comptable et d'une communication qui tente de sauver les apparences.

L'objectif ? Garder coûte que coûte ce CEF ouvert et peu importe le prix humain.

Le turnover incessant et la fragilité des agents anéantissent toute cohésion, rendant illusoire les interventions éducatives que l'on nous fait semblant de promouvoir. La situation est inacceptable, et les nombreux arrêts de travail ainsi que les volontaires au départ n'en sont qu'un symptôme parmi tant d'autres. Il est pourtant urgent que la direction prenne conscience de l'importance de fidéliser les professionnels. La CGT PJJ ne cesse de le rappeler mais rien n'y fait...

La CGT-PJJ rappelle que les droits des agents, notamment en matière de santé, ne sont pas négociables !

La continuité du service public, sans les moyens nécessaires, force les cadres de proximité à prendre des décisions qu'ils ne devraient jamais avoir à envisager. Si la direction est incapable de garantir le respect de ces droits, elle se doit d'exiger des moyens supplémentaires et de suspendre l'activité tant que ces ressources ne sont pas mises en place.

Si la Direction Territoriale continue à fermer les yeux, à bafouer les textes et à piétiner les conditions de travail de ses agents, la CGT-PJJ ne demandera plus, elle **exigera à un autre niveau la suspension immédiate de l'activité**. Les professionnels ne sont pas des pions, et la sécurité des mineurs, souvent compromise, ne se marchande pas ! La situation est explosive, et cette fuite en avant, motivée par une obsession à maintenir l'illusion, ne fait qu'accélérer le mal-être des personnels. Il est temps de réagir, avant que ces négligences se transforment en drame.

La CGT-PJJ exige, avec fermeté, la mise en œuvre immédiate des engagements inscrits dans le cahier des charges et la charte des temps, ainsi que du plan d'action pour les conditions de travail en hébergement, avant qu'il ne soit trop tard :

- Un plan de recrutement effectif (en ETPT) de 15 éducateurs.
- Le doublement, par du personnel éducatif, de tous les services de jour comme de nuit et triplement sur les temps forts de la journée.
- Le respect du rythme biologique des agents avec des enchainements de service cohérents.
- La réorganisation sans délai des cycles sur 7 semaines, communiqués au moins 3 semaines à l'avance, pour garantir aux agents de la stabilité et le respect de leur vie privée.
- Le respect strict du droit à la déconnexion, sans lequel il est illusoire de parler de qualité de vie au travail. Nous rappelons que les agents n'ont aucune obligation de répondre aux sollicitations de leur direction pendant leur temps de repos. Seul le régime de l'astreinte l'impose aux agents.
- Gestion des absences inopinées : Nous rappelons qu'il appartient au projet de service d'anticiper ce type d'absence, document qui doit faire l'objet d'une mise à jour tous les 5 ans comme l'impose la loi de 2002 mais le CEF semble faire fi de cette obligation. Les changements d'EDT de dernières minutes sont encadrés par les textes et ne peuvent conduire à des décisions unilatérales de la part de la direction.
- Une meilleure équité des emplois du temps : Veiller à l'équilibre des services entre les agents (WE/Nuits/Nombre de services...)
- Restauration d'une enveloppe d'heures de milieu ouvert par semaine.
- Encourager l'autonomie pédagogique des professionnels.

La CGT-PJJ Gard Lozère 30-48@cgtpjj.fr

